



Commune de
CORBELIN

le périscolaire

C'est quoi ? : Il s'agit d'un accueil proposé aux familles, avant et/ou après l'école, « la garderie »

Pour Qui ? : Le périscolaire est proposé aux enfants à partir de leur première année de scolarité.

Quand ? : Tous les jours d'école.

Comment ? : Les inscriptions se font au Moulin. Il faudra prévenir les instituteurs pour le périscolaire du soir afin qu'ils puissent les inscrire au car. Les inscriptions peuvent être régulières mais aussi ponctuelles ou « de dépannage ».

Transport en car du Moulin à l'école et de l'école au Moulin est pris en charge par la municipalité. Le Moulin n'est cependant pas un arrêt de car. Les enfants qui prendront le car et descendront au Moulin seront pris en charge par les animateurs et une demi-heure minimum sera facturée (même si vous êtes présent sur le parking à l'arrivée du car).

Les Horaires ? : de 7h30 à 8h 30 et de 16h 30 à 18h 30.

Les Tarifs ? :

	MATIN	SOIR	VENDREDI (Pour les enfants de l'école publique)
QF	7h30-8h30	16h30-18h30	15h30-16h30
<501	1.80 €	2.80 €	1.40 €
501 à 1000	2.00 €	3.20 €	1.60 €
1001 à 1500	2.20 €	3.60 €	1.80 €
>1501	2.40 €	4.00 €	2.00 €
		Goûter compris	Goûter non compris

Pour les enfants domiciliés dans une commune extérieure : +15%

Dégressivité pour les enfants : -5% pour le 2^{ème}, -10% pour le troisième et suivant.

(L'application de ces tarifs nécessite un justificatif du quotient familial fourni par la CAF)

Aides des comités d'entreprise, chèques vacances sont acceptés.

Déductible des impôts au même titre que les assistantes maternelles.

Conditions d'inscriptions ? :

Remplir la fiche de liaison, avec votre numéro d'allocataire Caf, un justificatif de votre quotient familial, date des derniers vaccins de votre enfant, numéro(s) de téléphone et adresse mail...

Mais que vont faire les enfants ?

Des animateurs diplômés BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur), encadrés par une directrice BAFD (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur).

(1 pour 10 enfants de moins de 6 ans et 1 pour 14 enfants de plus de 6 ans)

Ils proposent aux enfants des activités manuelles au rythme des saisons, des activités d'extérieur (jeux de ballons, raquettes...) des jeux de société sont à disposition des enfants.

Nous privilégions des activités choisies par les enfants en leur laissant des temps de jeux où ils peuvent agir librement. Sont proposées également des activités plus structurées, mais nous nous gardons bien d'imposer tant un rythme de réalisation qu'une obligation à y participer.

Pour l'enfant, fréquenter l'accueil périscolaire, c'est toujours passer d'un univers à un autre : il passe de l'école à la famille (ou de la famille à l'école). C'est un lieu de plus dans sa journée. C'est aussi passer un nouveau temps en collectivité. L'enfant a donc besoin de s'y sentir attendu et accueilli et il doit pouvoir y recréer un monde à lui.

Au moment du premier accueil du matin, avant l'école, chaque enfant doit pouvoir

- Sortir du sommeil à son rythme, dans une atmosphère calme.
- Rencontrer les premiers copains
- Jouer librement comme à la maison.
- Parler avec un adulte ou avec les autres enfants s'il le souhaite.
- Revoir une leçon (pour les plus grands qui le demandent).
- Continuer à sa demande une activité démarrée la veille ou quelques jours plus tôt.

Le soir après l'école :

- Se détendre dans le calme, pour certains notamment pour les plus petits.
- Se "défouler" dans le parc, pour d'autres (besoin d'activités motrices).
- Prendre un goûter fourni par le Moulin.
- Faire des activités en groupe pour ceux qui le souhaitent.
- Pouvoir disposer d'un espace calme pour faire ses devoirs pour les plus grands s'ils le demandent. Il ne s'agit pas d'organiser un soutien scolaire, qui est un autre projet et nécessite l'intervention d'un personnel spécifique et qualifié. Nous pouvons mettre à disposition des enfants un dictionnaire voir même l'ordinateur pour d'éventuelles recherches, être à leur côté pour la lecture ou la révision d'une poésie...



les mercredis loisirs

Pour Qui ? : Les mercredis loisirs sont proposés aux enfants à partir de leur première année de scolarité et quelque soit leur commune de résidence.

Quand ? : Tous les mercredis hors vacances scolaires.

Comment ? : Les inscriptions se font à la journée ou à la demi-journée, avec le repas à midi. Les inscriptions peuvent être régulières mais aussi exceptionnelles.

Les Horaires ? : de 8h 30 à 17h 30. Possibilité de garderie en dehors de ces horaires : à partir de 7h30 le matin et jusqu'à 18h 30 le soir.

Les Tarifs ? :

QF	Journée complète	½ journée Durée 4h	½ journée à compter de 11h30	Repas
<501	10.00 €	5.00 €	6.40 €	3.90 €
501 à 700	11.00 €	5.50 €	7.00 €	3.90 €
701 à 900	12.00 €	6.00 €	7.60 €	3.90 €
901 à 1200	13.00 €	6.50 €	8.30 €	3.90 €
1201 à 1500	14.00 €	7.00 €	8.90 €	3.90 €
1501 à 1800	15.00 €	7.50 €	9.50 €	3.90 €
1801 à 2000	16.00 €	8.00 €	10.20 €	3.90 €
>2001	17.00 €	8.50 €	10.80 €	3.90 €

Pour les enfants domiciliés dans une commune extérieure : +15%

Dégressivité pour les enfants : -5% pour le 2^{ème}, -10% pour le troisième et suivant.

(L'application de ces tarifs nécessite un justificatif du quotient familial fourni par la CAF)

Aides des comités d'entreprise, chèques vacances sont acceptés.

Déductible des impôts au même titre que les assistantes maternelles.

Les goûters sont offerts par le Moulin.

Conditions d'inscriptions : Remplir la fiche de liaison, avec votre numéro d'allocataire Caf, un justificatif de votre quotient familial, date des derniers vaccins de votre enfant, numéro(s) de téléphone et adresse mail...

Inscription au moins le lundi précédent le mercredi souhaité.

Les annulations deux jours avant le début du centre ne seront pas remboursées sauf sous présentation d'un certificat médical.

Mais que vont faire les enfants ?

Des animateurs diplômés BAFA, encadrés par une directrice BAFD (1 pour 8 enfants de moins de 6 ans et 1 pour 12 enfants de plus de 6 ans) proposent aux enfants des activités manuelles le matin et des activités plutôt d'extérieur l'après-midi en fonction d'un thème, différent chaque mois.

Nous ne pouvons pas modifier notre programme d'animation en fonction des horaires des activités extrascolaires (foot, danse...) de vos enfants, ni gérer le transport de ceux-ci. Merci de votre compréhension

Une journée type :

De 7h30 à 8h30 accueil des enfants

De 8h30 à 9h 15 temps libre autour de jeux de société

De 9h 15 à 10h activités en fonction du projet d'animation

10h petite collation et temps libre dans le parc

de 10h30 à 12h suite des activités

12h 13h30 repas

13h30 14h30 activités de la vie quotidienne et temps calme (les plus jeunes peuvent à ce moment-là faire « la sieste »)

de 14h 30 à 16h30 activités en fonction du projet d'animation de l'après-midi.

16h30 goûter

de 16h 45 à 17h30 jeux collectifs et temps libre.

17h30 à 18h30 garderie



les petites vacances

Pour Qui ? : L'accueil de loisirs des petites vacances est proposé aux enfants à partir de leur première année de scolarité et quelque soit leur commune de résidence.

Quand ? : Toutes les petites vacances scolaire : Toussaint, Noël (sauf entre Noël et le jour de l'an), février, Printemps.

Comment ? : Les inscriptions se font **à la journée**, ou forfait semaine avec ou sans le repas à midi.

Les Horaires ? : De 8h 30 à 17h 30. Possibilité de garderie en dehors de ces horaires : à partir de 7h30 le matin et jusqu'à 18h 30 le soir.

Les Tarifs ? :

QF	Journée complète	Forfait semaine	Repas	Supplément sorties exceptionnelles
< 501	10.00 €	45.00 €	3.90 €	4.50 €
501 à 700	11.00 €	49.50 €	3.90 €	5.00 €
701 à 900	12.00 €	54.00 €	3.90 €	5.50 €
901 à 1200	13.00 €	58.50 €	3.90 €	6.00 €
1201 à 1500	14.00 €	63.00 €	3.90 €	6.50 €
1501 à 1800	15.00 €	67.50 €	3.90 €	7.00 €
1801 à 2000	16.00 €	72.00 €	3.90 €	7.50 €
>2000	17.00 €	76.50 €	3.90 €	8.00 €

Ce tarif comprend aussi le goûter.

Pour les enfants domiciliés dans une commune extérieure : +15%

Tarif dégressif pour les familles :

-5% pour le deuxième enfant, -10% pour les suivants

(L'application de ces tarifs nécessite un justificatif du quotient familial fourni par la CAF)

Aides des comités d'entreprise, chèques vacances sont acceptés.

Déductible des impôts au même titre que les assistantes maternelles.

Les annulations une semaine avant le début du centre ne seront pas remboursées sauf sous présentation d'un certificat médical.

Conditions d'inscriptions ? :

Remplir la fiche de liaison, avec votre numéro d'allocataire Caf, un justificatif de votre quotient familial, date des derniers vaccins de votre enfant, numéro(s) de téléphone et adresse mail...

Le programme sera disponible environ 15 jours avant les vacances vous pourrez inscrire vos enfants à partir de ce moment-là.

Mais que vont faire les enfants ?

Des animateurs diplômés BAFA, encadrés par une directrice BAFD

(1 pour 8 enfants de moins de 6 ans et 1 pour 12 enfants de plus de 6 ans)

L'équipe recherche un équilibre entre les activités manuelles, sportives, artistiques, les grands jeux extérieurs ou les sorties. Les activités sont organisées en fonction du thème de chaque semaine et sont adaptés aux besoins et aptitudes des enfants.

Ils s'efforcent de prendre en compte chaque enfant et de le valoriser en toutes occasions, de le rendre acteur de ses loisirs en étant à l'écoute de ses propositions et en lui laissant une part d'autonomie dans l'organisation des activités.

Une Journée type

7h30 : Temps de garderie

8h00 : Arrivée de l'équipe au complet.

8h 30: Accueil des enfants

Temps d'activités libres

9h30 : Activités

Réalisation des projets d'animations.

10h : petite collation

10h30 : Activités

Réalisation des projets d'animations.

12h : Repas

13h 30 à 14h 30 : Temps calme

14h30 : reprise des activités.

16h30 : Goûter

17h à 17h 30 : jeux collectifs, temps libre et départ.

17h 30 à 18h 30 : Temps de garderie





Contact : « le Moulin »
26 Rue de l'Auberge Commandeur
38630 CORBELIN

tel 04 74 27 23 58
lemoulin@corbelin.fr

